



COMMISSIONS SPORTIVE

Répartition - Réunion de travail

29/10/2024

Compte rendu

Tomblaine, le 4 novembre 2024.

Objet : Désignations des arbitres en Ligue Régionale Grand Est de Basketball

Date : 29 octobre 2024

Lieu : Maison Régionale des Sports – 54510 TOMBLAINE

Président de séance : Luc VALETTE

Participants

- Luc VALETTE, élu, Vice-Président Ligue Grand Est
- Valentin ABID : salarié en charge des répartitions régionales
- Thierry PONS, salarié, Directeur Territorial Ligue Grand Est
- Laurent KULINICZ, élu, Président de la Commission Sportive Séniors – U21
- Éric BETTIOL, élu, Président de la Commission Sportive Jeunes, secrétaire de séance

Ordre du jour

1. Méthodologie des désignations, par Valentin ABID
2. Processus d'observation des arbitres.
3. Intégration des observations dans les désignations.
4. Réflexions sur les possibilités d'amélioration et de couverture des rencontres
5. Anticipation du démarrage des championnats jeunes
6. Divers.

État des lieux des méthodes de répartition, par Valentin ABID

- **État des lieux des effectifs d'arbitres**
 - **Constat :**
Le nombre d'arbitres disponibles pour la saison en cours est généralement insuffisant pour couvrir l'ensemble des rencontres.
 - **Problèmes relevés :**
 - Manque d'arbitres pour certaines zones géographiques : Une carence est récurrente pour le secteur Moselle – Nord Meurthe-et-Moselle.
 - Taux d'indisponibilité élevé les week-ends.
 - **Solutions envisagées :**
 - Amélioration des processus de désignations.
 - Collaboration départementale.

- **Présentation du processus existant**
- **Principes de base :**
 - Les désignations s'appuient sur les critères suivants :
 - Niveau des rencontres (catégories, enjeux).
 - Compétence et expérience des arbitres.
 - Proximité géographique pour minimiser les frais de déplacement.
 - Prise en compte des indisponibilités déclarées via une plateforme dédiée, FBI.
- **Protocole :**
 - Recherche des observations à effectuer pour les 3 secteurs (arbitres).
 - Disponibilités des observateurs et des arbitres en fonction des informations recueillies sur FBI.
 - Préparation d'une liste de matchs à désigner, à J-35 de la date de programmation des rencontres (Fichier répartition).
 - Affectation des arbitres en fonction du niveau et des rencontres
 - Ordre pour la répartition : ALSACE – LORRAINE – CHAMPAGNE
 - Révision par la CRO des désignations initiales, à J-30
 - Validation et publication des désignations via FBI, à J-21.

Processus d'observations des arbitres, sous la responsabilité de la CRO

- **Objectifs**
- **Méthode d'observation**
- **Fréquence :**
 - Observation obligatoire : une observation avant la fin de l'année civile.
 - Seconde observation : la CRO définira une liste priorisée des secondes observations.

Intégration des observations dans les désignations

- **Intégration par le répartiteur**
 - Tous les arbitres doivent avoir été observés une fois avant la fin de l'année civile
 - La CRO fournira, dès que possible, une liste priorisée des secondes observations
- **Validation par la CRO**

Réflexions sur les possibilités d'amélioration et de couverture des rencontres

- **Même critère concernant les observations et les répartitions**
- **Processus adopté**
 - Recherche des observations à effectuer pour les 3 secteurs (arbitres).
 - Disponibilités des observateurs et des arbitres en fonction des informations recueillies sur FBI
 - La liste de matchs à désigner est régulièrement mise à jour dans le fichier de répartition régionale, à J-35, les CSR établiront une liste des rencontres à coupler.
 - Affectation des arbitres en fonction du niveau et des rencontres

- Annotation du nombre de kilomètres, même approximatif, par arbitre afin de pouvoir évaluer en temps réel le montant des désignations par division.
- Modification de l'ordre pour la répartition : LORRAINE – CHAMPAGNE – ALSACE, le secteur régulièrement carencé (LORRAINE) en arbitres sera désigné en premier, sachant que le dernier secteur à désigner recense un nombre suffisant d'arbitres pour couvrir les rencontres du secteur Alsace.
- Révision par la CRO des désignations initiales, à J-30
- Validation et publication des désignations via FBI, à J-21.
- Équité dans le nombre de matchs attribués par arbitre.
- Rotation équitable entre les arbitres pour éviter les surcharges.

Anticipation du démarrage des championnats jeunes

- **Besoins et prévisions**
 - Augmentation du nombre de disponibilités des arbitres.
 - Sollicitations des répartiteurs et arbitres départementaux pour couvrir les rencontres.
 - Rappel : les rencontres de la phase départementale qualificative aux championnats régionaux Jeunes étaient couvertes par les arbitres départementaux, disponibilités à récupérer.
 - Connaître l'échéancier des désignations départementales.
- **Objectifs**
 - Couverture à 100 % des rencontres régionales et départementales à désignation.
 - Amélioration de l'échange entre la répartition régionale et les répartitions départementales.
- **Moyens**
 - Demande aux CDO de fournir une liste d'arbitres potentiellement désignables en région, sous réserve de la validation de la CRO.
 - Désignation commune possible d'un arbitre régional et d'un arbitre départemental sur des rencontres de jeunes.
 - Définir une procédure de gestion des couplages possibles, à l'image de ce qui s'opérait en Alsace, étendue sur les trois secteurs.
 - Accessibilité pour les répartiteurs départementaux au fichier de désignation régionale.
 - Définir un timing des désignations nationales, régionales, départementales.
 - Organiser la gestion des retours de désignations des arbitres.

Suivi et retour de la procédure mise en place

- **Analyse de la procédure**
 - Retours « fréquents » des répartiteurs à l'équipe de répartition régionale.
 - Apport de solutions et explications pour chaque retour reçu.

- **Atelier de gestion des feedbacks**
 - Traitement au cas par cas des dysfonctionnements constatés.
 - Réunion ou visio pour les cas plus généralisés, sans définition de fréquence, pour le moment.
 - Partage de bonnes pratiques.

Divers

- **Propositions**
 - A valider
- **Décisions**
 - A prendre
- **Prochaines étapes**
 - Réunion avec les répartitions départementales. (24/11/2024)
 - Proposition et information concernant la modification éventuelle des horaires de programmation des rencontres surtout du dimanche.
 - Actuellement la majorité des rencontres du dimanche se déroulent à 15h30.
 - Proposition de programmations décalées pour les rencontres : Féminines à 14h00, Masculines à 16h30.
Afin de pouvoir coupler des rencontres masculines et féminines à proximité et donc de récupérer des disponibilités d'arbitres.

Clôture de la réunion

La séance s'est terminée à 16h30.

Fait à Lubey, le 4 novembre 2024.

Secrétaire de séance : Éric BETTIOL.